



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# Réunion « gestion de l'emploi fonctionnel de CAEDAD et du GrAF des AHCAEE » entre la DRH, MGS, CE et les élu-e-s à la CAP des Attachés d'Administration de l'Etat

**21 mars 2017**

## **Participants :**

**Pour l'administration :** Serge BILLIOTTET (DRH, chef de service), Agnès BOISSONNET (chargée de la sous-direction MGS), Alain ALIBERT (chef du bureau MGS1), Valentine BRAIVE (adjoindte au chef de bureau MGS1), Hassina YAHYAOUI (instructrice MGS1), Isabelle LOURENCO (instructrice MGS1), Gina JUVIGNY (chargée de mission pour les APAE et les AHCAAE, CE), Claude TOURANGIN (chargé de mission pour les AAE, CE)

**Pour la CFDT :** Colette VACHON

Des élu-e-s de l'UNSA et de la CGT participaient aussi à cette réunion.

Cette réunion d'échanges faisait suite à un précédent échange sur ce sujet entre l'administration et les élu-e-s en date du 24 janvier 2017.

**Cette réunion n'avait pas pour objet de prendre des décisions mais d'échanger sur la procédure à instaurer pour assurer la gestion la plus optimale de l'emploi de CAEDAD (140 postes) et celle du 3<sup>ème</sup> grade nouvellement créé.**

## **Les propositions de la DRH sont les suivantes :**

La note relative à la gestion de l'emploi fonctionnel de CAEDAD datant de 2015 sera toilettée.

Il faudra mieux répartir les promotions possibles entre l'emploi fonctionnel de CAEDAD et le 3<sup>ème</sup> niveau de grade en les disjoignant, ce qui n'est pas le cas actuellement car les premières promotions au 3<sup>ème</sup> niveau de grade depuis 2014 l'ont été pour une grande majorité (80%) par les APAE déjà sur emploi fonctionnel.

A ce jour, beaucoup d'AHCAAE bénéficient donc aussi de l'emploi fonctionnel de CAEDAD.

Hors vivier 3, l'emploi de CAEDAD ne se recoupera avec le 3<sup>ème</sup> niveau de grade que pour un petit nombre d'AHCAAE.

MGS a déjà recensé les emplois génériques sur lesquels sont positionnés les CAEDAD, les ICTPE et les AHCAAE (qu'elle complètera avec les emplois d'ingénieurs hors classe des TPE).

Elle propose d'interroger les services sur les emplois de CAEDAD et les fonctions des AHCAAE existants ainsi que sur les possibilités d'ouverture de l'emploi fonctionnel à d'autres fonctions.

Après retours des services, la DRH fera des propositions d'élargissement de la liste des emplois débouchant sur une nomination sur l'emploi fonctionnel (tant pour les AAE que les ITPE).

Un APAE pourrait être nommé CAEDAD avant qu'il ne remplisse les conditions statutaires, puis bénéficier après d'un détachement de 5 ans sur l'emploi (prolongeable 2 ans au plus), et donc bénéficier d'un détachement maximal de 7 ans sur l'emploi de CAEDAD.

Les critères pour être nommés sur l'emploi seraient l'ancienneté sur le poste et l'ancienneté dans le grade d'APAE.

Deux situations sont à distinguer :

- les APAE dont le détachement sur l'emploi fonctionnel est arrivé à échéance le 31/12/2016 (dont le détachement serait prorogé a minima jusqu'au 31/12/2017).<sup>1</sup>

Afin de compenser la perte financière pour ces agents, ceux-ci pourraient être nommés à l'échelon spécial de AHCAAE;

- les nouveaux CAEDAD qui se verraient appliquer les nouvelles règles (7 ans de détachement maximal sur l'emploi fonctionnel).

Les élu-e-s soulignent qu'il faudra faire preuve de transparence sur ce nouveau système qui doit être lisible pour tous les agents, qu'ils soient AAE ou ITPE.

---

<sup>1</sup> Les élu-e-s souhaitent que cette date soit fixée au 1<sup>er</sup> mars 2018 pour faire coïncider la fin du détachement avec le cycle de mobilité.